



Semsales, septembre 2016

## **Informations importantes aux parents des enfants inscrits à l'accueil extrascolaire La Planète Colorée.**

Mesdames,  
Messieurs,

Suite à un courrier du Service du Médecin Cantonal (SMC) et du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) nous vous informons que nous ne pourrons plus donner aucun produit thérapeutique à votre/vos enfant(s). Ci-après, une partie de la lettre reçue pour information.

### **Situations quotidiennes dans une structure d'accueil extrafamilial de jour**

Le personnel ne donne aucun produit thérapeutique à un enfant. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie etc.) Toutes les voies d'administration sont concernées : par oral (gouttes, gélules, comprimés), par voie anale (suppositoires), par inhalation (spray nasal par exemple) et par la peau (pommades et onguents). Les raisons sont les suivantes :

- Un médicament, même un produit « anodin » et disponible sans ordonnance sur le marché, contient toujours le risque des effets indésirables. Il peut engendrer des allergies et masquer des maladies graves. De plus, la prise de médicaments est en lien étroit avec les valeurs, les postures philosophiques et les convictions personnelles des parents (médecine allopathique vs. médecine alternative par exemple)
- Si un enfant présente soudainement des douleurs ou de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, il est nécessaire d'avertir les parents ou le représentant légal qui viendra, le cas échéant, chercher l'enfant ou dans les situations d'urgence, de prendre les mesures pour que l'enfant reçoive les soins nécessaires et de faire appel aux services d'urgences habituels (médecin d'urgence, ambulance)

### **Enfant avec une maladie aiguë ou chronique**

Si un enfant a un problème de santé qui nécessite un traitement (par exemple conjonctivite) ou souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraine...) et doit prendre régulièrement ou pendant une durée limitée des médicaments, il ou elle doit les amener avec lui. Pour ces situations, il est important que le personnel des structures en contact avec l'enfant soit informé de cette maladie et sache comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents.

De ce fait et suite aux directives du SMC et du SEJ, nous aurons à disposition une trousse de secours contenant des pansements, un désinfectant ainsi qu'une poche à glace.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Stéphanie Saudan  
Responsable AES